

AXES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION N°1 « ANIMATION » DU CCAS POUR LE MANDAT 2012/2014

Commission n°1 animation:

1 suivi de l'organisation de l'action sociale:

La réécriture et le toilettage de la circulaire du 26 juin 2000 est envisagée pour donner de la visibilité et du sens aux acteurs de l'action sociale, pour l'exercice de leurs missions. Ce texte aura pour objectif de préciser les droits et les devoirs des structures chargées de l'action sociale(CCAS et CLAS), à partir de l'arrêté ministériel du 22/12/2008.

2 Formations action sociale:

Poursuite de la formation des présidents de CLAS avec deux sessions en 2012 à Pont-à-Mousson en avril, et à Clermont-Ferrand en octobre.

Mise en œuvre d'une formation des membres de CLAS: le cahier des charges sera élaboré en 2012 avec une formation de formateurs membres du CCAS, ensuite celle-ci sera déclinée en 2013 en régions par les formateurs intervenant en binôme.

3 Information et communication:

Le CCAS se donne pour objectif de publier 2 bulletins d'information par an, qui seront diffusés sous forme dématérialisée. Ces bulletins retraceront l'actualité du CCAS et des CLAS à travers des actions collectives ayant un caractère remarquable ou innovant.

A moyen terme, la création d'un site collaboratif pour le CCAS et les CLAS sera étudié.

Les procès verbaux du CCAS seront transmis à l'ensemble des président(e)s de CLAS.

4 Rencontre nationale des présidents de CLAS:

Elle aura lieu en novembre 2012, 6 années après la précédente. La CGT a posé l'exigence d'un déroulement sur deux jours avec des assemblées plénières, des ateliers animés par les responsables de commissions du CCAS, des interventions de la DRH et de la DGAFP, et des temps de débat.

Mme Varagne, sous-directrice propose d'organiser une réunion préparatoire avec les organisations syndicales pour en fixer le contenu et les objectifs.

5 Suivi du renouvellement des CLAS:

La commission animation suivra le renouvellement des CLAS, les problèmes et blocages éventuels constatés dans certains services. Le CCAS avec le bureau PSPP2, poursuivront leur rôle d'explication des textes en vigueur, et de conciliation sur les problèmes rencontrés, dans le but de maintenir et de conforter l'action sociale de proximité.

6 Poursuivre la mise en place des CRCAS:

La commission animation s'attachera à créer les conditions d'une mise en œuvre dans toutes les régions de l'arrêté du 6 juillet 2010, portant création de la commission régionale de concertation de l'action sociale. Cette instance est indispensable pour établir un dialogue de gestion en région entre les gestionnaires de crédits(RBOP), et les présidents de CLAS. Elle permet de renforcer le réseau des acteurs de l'action sociale en organisant des entraides et solidarités entre les services et les territoires dans le cadre de la mise en œuvre des actions collectives.

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

/Title
()
/Subject
(D:20120719135248)
/ModDate
()
/Keywords
(PDFCreator Version 0.8.0)
/Creator
(D:20120719135248)
/CreationDate
(Administrateur)
/Author
-mark-